



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 11 avril 2023



REF : 2023 / 026

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal :

23

Nombre des Membres en  
exercice :

22

Nombre des Membres  
présents à la séance :

19

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) :

21

*L'an deux mil vingt-trois, le 11 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 07 avril 2023.*

**Présents** : M. OLLIVIER (ne prend pas part au vote) - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. BOZETTI - Mme MARQUELET - Mme HERAULT - M. MULLER - Mme FION - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. TAILLANDIER - M. VIALANEIX - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

***Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer***

**Absents excusés** :

*Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT  
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE*

**Absents** : NEANT

***Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires qu'elles ont acceptées.***

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Après approbation, par les membres du Conseil Municipal, du compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2022, Monsieur Michel LAMBERT, adjoint au Maire, présente le projet de Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'assainissement.

Les Dépenses de Fonctionnement pour 2022 s'élèvent à **122 589.99 Euros**, les Recettes à **97 668.63 Euros** (après intégration de l'excédent reporté) soit un déficit de **24 921.36 Euros**.

Les Dépenses d'Investissement pour 2022 s'élèvent à **130 886.69 Euros**, les Recettes à **734 178.88 Euros** (après intégration de l'excédent reporté), soit un excédent cumulé de **603 292.19 Euros**.

Monsieur le Maire ne pouvant participer au vote, se retire, et sous la présidence de Monsieur Michel LAMBERT, désigné par l'Assemblée,

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

🗳️ **D'approuver** le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'assainissement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

